

Chenille processionnaire du pin

La chenille processionnaire du pin est un redoutable fléau pour les pins : non seulement elle peut causer de graves dégâts aux arbres, mais de plus elle est très urticante et allergisante. La lutte contre ce ravageur passe par la destruction des nids et le piégeage des chenilles... Attention, des précautions s'imposent !

Comment reconnaître la chenille processionnaire du pin ?

La chenille processionnaire du pin, *Thaumetopoea pityocampa*, est la larve d'un papillon nocturne (Lépidoptère) de couleur gris brunâtre, long de 35 à 40 mm, aux antennes pectinées. Les individus mâles sont reconnaissables aux deux bandes noires parallèles qui ornent les ailes antérieures.



Les chenilles mesurent de quelques millimètres à 4 cm selon leur stade de développement. Aux derniers stades, elles sont de couleur brun-noir, avec des taches rougeâtres sur les flancs et le dos, et une face ventrale jaune. Leur corps est recouvert d'une multitude de poils urticants capables de déclencher de graves allergies et des lésions cutanées, oculaires et buccales (chez les animaux), ce qui fait de ces chenilles des insectes dangereux pour l'homme et les animaux domestiques.

(Alexandre Delbos)

Hivernage des chenilles dans des nids

Lorsque les premiers froids surviennent à l'automne, les chenilles (en fin de stade larvaire) tissent des nids définitifs, soyeux, volumineux, blancs, au maillage compact, et elles y passent l'hiver. Ces gros nids sont parfaitement visibles dans les pins : ils sont tissés sur les branches les mieux exposées au soleil et abritées des vents dominants.



(Rollopack)

Comment détruire les chenilles processionnaires ?

Si un ou plusieurs pins de votre jardin est infesté, **plusieurs moyens de lutte** sont envisageables :

- **La destruction des nids** durant l'hiver : il faut retirer les nids à l'aide d'un échenilloir et les brûler ;
- **La pulvérisation d'une solution insecticide** à base de *Bacillus thuringiensis var. kurstaki* qui va détruire les chenilles par ingestion de toxine Bt (en automne de préférence, époque à laquelle les processionnaires sont les seules chenilles présentes dans les pins) ;
- **La pose de pièges à phéromones**, dès le début des vols (qui commencent en juillet), pour capturer les papillons mâles et limiter le nombre de fécondations... et donc de pontes et de futurs nids !
- **La pose d'écopièges à chenilles** dès le début du mois de février pour capturer les chenilles qui descendent de l'arbre et les détruire (collerette dirigée vers le haut, enserrant le tronc de l'arbre, munie d'un trou où débouche un tuyau relié à un sac fermé) ;
- **L'installation de nichoirs à mésange (bleue, charbonnière...)**, prédateur naturel des chenilles processionnaires (une mésange peut consommer jusqu'à 40 chenilles par jour, prélevées directement dans les nids).

Précautions à prendre face à ces chenilles très allergisantes

- Le contact des chenilles et des nids est très allergisant, et les chenilles sont dangereuses même à distance. Les poils sont en effet "éjectables" : si la chenille est menacée, elle projette ses centaines de milliers de poils urticants longs d'à peine 1mm, qui demeurent en suspension dans l'air et peuvent ainsi être inhalés ou atteindre les yeux, la peau du visage et du cou.
- Ces poils urticants contiennent une toxine irritante et peuvent se ficher dans l'épiderme, les muqueuses et les voies respiratoires, provoquant troubles respiratoires, rougeurs, démangeaisons, lésions cutanées voire nécrose des tissus ; chez les personnes sensibles, le choc anaphylactique est également à craindre.
- Ne secouez ni manipulez donc jamais de nid, occupé ou non, sans prendre les précautions qui s'imposent : masque couvrant les yeux, le nez et la bouche, protection du visage, du cou, des mains, des membres... Attention également aux chenilles en procession ou présentes sur les arbres ou à l'intérieur des écopièges.
- A noter que les poils restent urticants durant plusieurs mois : ne laissez pas des enfants jouer sous un arbre ayant été infesté depuis moins d'un an. Attention également aux animaux domestiques (chevaux, vaches, chats, chiens...), chez qui les chenilles peuvent causer de graves nécroses de la langue.
- Pour plus de sécurité, il est conseillé de faire appel à un professionnel pour la destruction des nids et des chenilles.